

ECO-CONTRIBUTION 2020

BARÈME DIFFÉRENCIÉ PAR MATÉRIAU APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2020 (prix en €/kg)

Valdelia

GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

| | ASSISE | RANGEMENT | PLAN DE POSE | AUTRES |
|---|--------|-----------|--------------|--------|
| SUPÉRIEUR À 50% AUTRES AUCUN MATERIAU MAJORITAIRE | 0,13 | 0,15 | 0,13 | 0,17* |
| SUPÉRIEUR À 50% PLASTIQUES | 0,13 | 0,14 | 0,13 | 0,16 |
| SUPÉRIEUR À 50% BOIS | 0,12 | 0,13 | 0,12 | 0,15 |
| SUPÉRIEUR À 50% MÉTAUX | 0,09 | 0,10 | 0,09 | 0,11 |
| SUPÉRIEUR À 95% MÉTAUX** | 0,03 | 0,03 | 0,03 | 0,03 |



ASSISE

Correspond à tous les éléments de mobilier professionnel permettant de s'asseoir.



RANGEMENT

Constitué des armoires, caissons, servantes et autres dessertes.



PLAN DE POSE

Constitué des éléments de bureaux, de tables et plans particuliers comme les tableaux d'écriture.



AUTRES

Principalement constitués d'éléments d'ameublement ne faisant pas partie des 3 principales familles Valdelia (cabine d'essayage, isoloir, cloisonnettes...). Cette famille « autres produits » est très réduite.

Dans le cas d'un produit qui ne présenterait pas de matériau majoritaire à plus de 50%, le produit sera classé dans la sous famille « supérieur à 50 % autres ou aucun matériau majoritaire à plus de 50% ».

* Barème pour les matelas et sommier

** Ce barème supérieur à 95% métaux s'applique exclusivement aux unités fonctionnelles et non aux composants.